

## OBLIGATIONS ET TEXTES DE REFERENCES

- Arrêté du 27 décembre 2016 portant approbation des prescriptions techniques prévues à l'article R. 554-29 du Code de l'environnement et modification de plusieurs arrêtés relatifs à l'exécution de travaux à proximité des réseaux. Ce dernier valide la création d'un guide d'application de la réglementation, en trois fascicules. Ce guide se veut être un document pratique et opérationnel dans la mise en œuvre la réglementation lors de chantiers à proximité de réseaux.
- Les personnes qui interviennent en amont de travaux ou lors de leur exécution devront posséder une « **Autorisation d'intervention à proximité des réseaux** » (AIPR).
- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la réglementation prévoit une obligation de vérification des compétences des intervenants à proximité des réseaux.

## PUBLIC CONCERNE

- Personnel du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre souhaitant mettre à jour ses connaissances.
- Responsable de projet devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux souhaitant mettre à jour ses connaissances.

## PRE-REQUIS

Il est recommandé d'avoir une maîtrise de la langue française et de l'utilisation de l'ordinateur ou de la tablette. Nous contacter à défaut.

Avoir obtenu le certificat Concepteur AIPR au cours d'une formation initiale ou d'un précédent recyclage.

## OBJECTIFS

- Maintenir et actualiser ses connaissances sur la réglementation DT-DICT liée aux travaux à proximité des réseaux.
- Maintenir et actualiser ses connaissances du Guide Technique.
- Identifier les risques métier pour adapter les méthodes de travail.
- Préparer et obtenir l'examen AIPR.

## CONTENU :

- **Le contexte et la réglementation**
  - Pourquoi l'AIPR, présentation du contexte réglementaire.
  - Les enjeux de la réglementation anti-endommagement de réseaux.
  - Les obligations des différents acteurs.
  - Les procédures mises en place (DT suivie par DICT ; DT-DICT conjointe, ATU).
  - Les règles spécifiques de prévention selon les types de travaux.
  - La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables.
  - Les principaux documents
- **Les procédures pour le responsable de projet avant chantier :**
  - Le formulaire DT : Guichet Unique et projet.
  - L'analyse des réponses, réalisation des investigations complémentaires (IC) et la détection de réseaux, classe de précision cartographique des ouvrages, responsabilité de prise en charge...
  - La clause dans les marchés et DCE.
  - Le marquage et piquetage.
  - Les compétences des personnels.
- **Les procédures exécutants avant les chantiers**
  - Le formulaire DICT.
  - L'analyse des réponses du DCE et du marché.
  - Les compétences des personnels.
  - L'application du Guide technique.
  - La lecture des indices et des affleurants.

- Les travaux sans tranchée.

• **Les procédures et actions à réaliser au cours du chantier**

- Le constat d'arrêt ou de sursis.
- Le constat de dommage.
- Les opérations sur chantiers.

METHODE PEDAGOGIQUE

- Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques.
- Exercices de préparation à l'examen.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Documentation remise aux participants : support réglementaire et guide technique
- Des tablettes numériques pour les exercices et le passage du test final pourront être prêtées aux apprenants

EVALUATION DE LA FORMATION

- Vérification des acquis par des exercices pratiques tout au long de la formation.
- Contrôle des connaissances théoriques par QCM.

INTERVENANT

- Formateur d'EGIDE ENTREPRISE spécialisé et habilité en AIPR.

AGREMENT

EGIDE ENTREPRISE est officiellement reconnue par le Ministère de l'Environnement Centre d'examen pour l'AIPR.

VALIDATION DE LA FORMATION

- Evaluation :  
Examen de compétences national (QCM) sur la plate-forme du MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer) à partir de tablettes numériques fournies par l'organisme de formation ou sur postes informatiques du client.
- Validation :  
Attestation de réussite à l'examen remise aux participants et à l'employeur en fin de formation qui permettra au chef d'entreprise de délivrer l'AIPR selon le modèle CERFA N° 15465\*01.  
L'AIPR a une durée de validité maximum de 5 ans.

DUREE FORMATION

Une journée, soit 7 heures de face à face pédagogique, comportant 6 heures de formation et 1 heure d'examen

RECYCLAGE

Préconisé tous les 5ans

NOMBRE STAGIAIRES

- En intra maximum 10 personnes  
- En inter formation validée à partir de 4 personnes

MODALITES ACCUEIL HANDICAP

Egide Entreprise accueille les stagiaires en situation de handicap en partenariat avec l'AGEFIPH des Hauts-de-France.